

0341388Z
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
RUE EMILE TURCO
34410 SERIGNAN
Tel : 0467399999

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : logements de fonction

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/01/2016
Réuni le : 25/01/2016
Sous la présidence de : Luc Royer
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le règlement départemental d'attribution des logements de fonction

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose la répartition suivante des logements de fonction par nécessité absolue de service

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Suite à la cessation d'activité pour retraite de Mme Burgun au 1er décembre, le CA propose que le logement de fonction de la loge soit attribué à un agent technique des collèges occupant la fonction d'agent d'accueil à la loge. Cette fonction est actuellement assurée par Mme TENZA.
Suite à la cessation d'activité pour retraite du directeur de SEGPA au 1er septembre, le CA propose que le logement de fonction au 6 bd du Gal De Gaulle soit attribué à un agent technique des collèges occupant la fonction de magasinier cuisine. Cette fonction est actuellement assurée par Mme CARRATIE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0